|  |
| --- |
|  noir logo 2 **MISE A DISPOSITION DE LA VILLA FREUNDLER** |

Version du 05.05.2023

**La Villa Freundler, un lieu pour la vie de quartier**

La Villa contribue au bien vivre ensemble dans le quartier. Elle ouvre à la découverte, l’expérimentation. C’est un tremplin sur une année pour tester une activité et la développer ensuite ailleurs sur la durée.

Dès la 2ème année, vous n’êtes plus prioritaires. Si une nouvelle activité est proposée sur le même créneau horaire, elle aura la priorité sur la vôtre.

Les temps ouverts à tous, pour la vie de quartier, ont priorité sur les événements privés.

Les habitant.es du quartier ont priorité sur les demandes de personnes hors du quartier.

L’usage est gratuit pour qui offre une contrepartie pour la vie de quartier.

Pour faciliter le bien vivre ensemble, un contrôle est effectué après utilisation, Les utilisateurs, utilisatrices financent ce contrôle, ouvrant à des petits boulots dans le quartier.

Si des cours sont payants, le prix sera le plus accessible possible et ne dépassera pas un tarif maximum (en page 2).

**Délai de réservation**

Si vous êtes habitant.e du quartier de Plainpalais : réservation possible 2 mois avant la date souhaitée

Si vous habitez hors du quartier : 1 mois avant la date souhaitée

Pour des cours et autres activités payantes : 2 mois avant le premier cours

**Comment faire ?**

**1.** Vous vous renseignez en ligne de la disponibilité de la Villa : [http ://mqplainpalais.ch/proposez/](http://mqplainpalais.ch/proposez/)

**2.**Vous pré-remplissez la page suivante

**3.** Vous passez à la maison de quartier, 1 rue de la Tour, sur un temps d’accueil\*, pour…

- vérifier que la salle est toujours disponible

- réserver et convenir d’une contrepartie, ou payer 80.- ou 120.- francs (120.- si la réservation dépasse 5 h)

- payer une visite guidée de 30.- et vous y inscrire pour un usage autonome des locaux

- payer le contrôle de 10.- (après votre évènement ou après l’une de vos activités régulières)

- présenter une copie de votre assurance RC

- recevoir une liste à cocher qui récapitule ce à quoi il faut penser avant de quitter la Villa

- signer les pages 2 et 3 de ce contrat

**4.** Vous passez à la maison de quartier 3 jours au maximum avant l’événement pour :

- recevoir la clé

- laisser une caution de 120.-

**Vous bénéficiez des locaux pour y vivre l’événement envisagé.**

**5.**Dès le lendemain de votre (dernière) occupation, vous repassez à la maison de quartier pour

 - rapporter la clé

-. Récupérer la caution de 120.- si le contrôle n’a pas alerté d’un problème (dommage, saleté, désordre, denrées ou détritus laissés sur place, porte ou fenêtre laissée ouverte, …)

- si un écart est constaté et si vous réutilisez la Villa, vous aurez à vous inscrire et payer une nouvelle visite (30.-), un nouveau contrôle (10.-) et laisser à nouveau une caution de 120.- si ce montant a été utilisé pour faire nettoyer ou réparer.

**6.** Autour d’un café à l’accueil, venez raconter la contrepartie une fois que vous l’aurez réalisée

**Horaires d’accueil de la maison de quartier**

Mardi de 14 à 18h / Mercredi de 9h à 12h / Jeudi et vendredi de 16h à 19h

Samedi de 15h à 19h de novembre à mars (sauf le 1er samedi, à la Villa)

A REMPLIR AVANT

puis à finaliser à la maison de quartier pour établir le contrat

**Vos coordonnées**

Nom et prénom : Teléphone personnel :

Adresse : Teléphone mobile :

Adresse email : Site éventuel :

Nom de votre organisation (s’il y a lieu) :

**Le nom de votre projet (sauf si c’est une fête privée)**

**Quelques mots qui le racontent :**

**Locaux souhaités :**

**Grande salle :** □ oui / □ non **Petite salle :** □ oui / □ non **Cuisine :** □ oui / □ non

**Projet d’utiliser l’espace extérieur du parc :** □ oui / □ non

Attention, si vous utilisez le parc, qui est public, d’une manière qui réduit momentanément son usage pour d’autres, vous devrez demander une autorisation, 30 jours avant votre évènement, sur le portail e-démarches, et payer les frais.(<https://www.geneve.ch/fr/demarches/manifestation>)

**Type d’activité**

□ **activité ouverte et offerte**

□ **activité payante (réservation possible 2 mois avant la date)**

□ **fête privée** **(réservation possible 2 mois avant la date si vous êtes du quartier, 1 mois avant sinon)**

□ **réunions associatives (réservation possible 2 mois avant la date si vous êtes du quartier, 1 mois avant sinon)**

**Tarifs :** Dans une volonté d’accessibilité à chacun.e, voici le prix maximum que vous pouvez demander pour votre activité aux participant-e-s : 15.- pour 1 h, 25.- pour 1h30, 30.- pour 2h, 40.- pour 3h, 50.- pour 4h, 70.- pour une journée

**Réduction:** merci d’informer vos participant.es qu’une réduction de 30% est offerte à tout.e participant.e en difficulté, qui le demande.

□ **activité régulière** □ **activité ponctuelle**

|  |
| --- |
| **Calendrier et horaire** |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Jour(s) | Date(s) | Heures de début et de fin |
|  |  |  |

 |

**Vous avez le choix entre offrir une contrepartie ou payer la location**

□ Je propose d’offrir pour le quartier la contrepartie suivante :

|  |
| --- |
|  |

□ je choisis de payer la location à hauteur de

 □ 80.- pour un usage de moins de 5 heures, installation et rangements compris

 □ 120.- pour un usage sur la journée de plus de 5 heures, installation et rangements compris

 □ Pour les activités payantes : 20% des encaissements

**Organisation pratique**

□ Je m’engage à suivre la visite guidée de la Villa ou □ J’ai déjà suivi la visite guidée de la Villa

□ Si le contrôle montre un usage inadéquat de la Villa, je payerai les dégâts, suivrai une nouvelle visite et financerai un nouveau contrôle

□ Je ramènerai la clé no\_\_\_\_\_à la maison de quartier le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Genève le

Signature (vous signez en venant chercher la clé à la maison de quartier)

**A LIRE ET SIGNER**

**Règles d’entretien de la Villa**

**A l’arrivée et pendant l’activité**

1. Des modes d’emploi (frigo, vaisselle,…) sont sur place et en ligne <http://mqplainpalais.ch/proposez/>
2. Si vous trouvez le lieu sale, ouvert ou détérioré, prenez simplement une photo pour l’envoyer à villadespossibles@gmail.com
3. Soyez personnellement présent.e durant toute la durée de votre location ou nommez un.e répondant- responsable
4. Ne rien fixer dans les murs et les boiseries.
5. Respecter et faire respecter la Villa comme un espace sans fumée
6. Partager l'espace extérieur : le parc autour de la Villa est public.
7. Veiller au calme des voisins. Arrêter la musique et cesser tout bruit après 22h
8. Respecter la loi (pas de vente d’alcool aux moins de 16 ans, d’alcool distillé aux moins de 18 ans)
9. La maison de quartier décline toute responsabilité en cas d'accidents, vols, dégâts d'objets et de matériel propriété de la maison de quartier, de tiers, ou d'objets personnels déposés dans la Villa

**En partant**

1. Quitter les locaux nettoyés à l'heure fixée pour laisser place au contrôle et aux suivant.es
2. Rendre les locaux et le matériel mis à disposition propres.
3. Si du matériel d’animation est utilisé, le ranger.
4. Vérifier que de la vaisselle ne reste pas dans la véranda ou ailleurs.
5. Vidanger le lave-vaisselle, laver son filtre
6. Emmener nourriture et matériel. Le frigo reste vide.
7. Trier et emmener déchets et poubelles.
8. Remettre toutes les chaises sur les tables
9. Passer balai ou aspirateur dans toutes les salles, toilettes et couloirs.
10. Puis passer la serpillère partout, nettoyer les deux toilettes et la cuisine et le couloir.
11. Vérifier que toutes les fenêtres sont bien fermées, celles de la véranda également
12. Fermer les portes. Vérifier que le crochet de la porte de la véranda est bien refermé (en haut et en bas), tout comme celui de la porte d’entrée côté rue de Carouge.
13. Eteindre les lumières (sauf corridor, toilettes et véranda qui sont automatiques)
14. Vérifier du dehors que les portes sont fermées
15. Contrôler et nettoyer le parc autour de la villa si votre activité se déroulait dehors.

**Après l’activité**

1. La caution de 120.- vous sera reversée à remise de votre clé, si les locaux et le matériel sont rendus intacts et nettoyés.
2. Vous aurez à payer les heures de ménage si les lieux sont trouvés sales après vous : 60.- sans l’usage de la cuisine, 120.- avec l’usage de la cuisine
3. Tout ou partie de la caution (Frs 120.-) sera retenu en cas de : perte des clés, plaintes du voisinage, locaux laissés sales ou non-respect de ces règles
4. Vous aurez à prendre à votre charge la réparation intégrale de tous les dégâts au bâtiment et au mobilier causés par vous ou les participants, et remplacer le matériel cassé ou détérioré. Excepté les cas d'usure normale.
5. En cas de non-respect de ces règles, vous aurez à suivre une nouvelle visite d’information coûtant 30.- si vous souhaitez réutiliser les locaux.
6. Le non-respect des lieux ou le refus de s’acquitter de l’amende entraîne l’exclusion de la Villa pour une durée définie.

□ J’ai lu et m’engage à respecter les règles d’entretien de la Villa

Signature